



## Installation et Entreprise

# «Agriculteur en situation fragile» Réagir avant qu'il ne soit trop tard!

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, il y a beaucoup d'agriculteurs en situation de fragilité économique dans le contexte de crise généralisé actuel.

### Ne pas hésiter à parler de ses difficultés à des professionnels

Les problèmes économiques et de trésorerie, sont toujours des sujets difficiles à aborder, surtout en agriculture. Un agriculteur a accepté de nous parler de son parcours.

Installé en 1992, il est actuellement exploitant en grandes cultures, sur une cinquantaine d'hectares.

La perte d'une trentaine d'hectares en fermage comprenant également la maison d'habitation a été le déclencheur de difficultés économiques.

Depuis cette date et la crise qui touche également le secteur des grandes cultures, les difficultés s'accumulent pour cet agriculteur qui par ailleurs, n'a pas eu la possibilité de se reloger convenablement.

Les jours passent et la motivation diminue. L'administratif devient un fardeau, ainsi depuis 2012, les papiers ne sont plus classés et il n'y a plus de comptabilité pour faire des économies. Les impôts et les cotisations sociales sont calculés sur des montants forfaitaires qui ne correspondent pas à la réalité économique de l'entreprise. Ainsi, il doit s'acquitter de sommes importantes qu'il n'est pas en mesure d'honorer et les dettes s'accumulent tous les ans.

### Le dispositif d'accompagnement pour les agriculteurs fragilisés en Haute-Garonne

Depuis plus de 5 ans, la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne a mis en place un Comité d'Orientation de crise et de veille pour examiner la situation d'agriculteurs fragilisés. Toutes les organisations agricoles du département et les services de l'Etat siègent à ce comité et recherchent ensemble des solutions dans le respect de la confidentialité.

*« J'ai signé l'autorisation de suivi avec la conseillère spécialisée de la Chambre d'agriculture » indique cet agriculteur. « On a fait l'inventaire de mes difficultés et on a examiné les possibilités d'amélioration de ma situation. Mon dossier a été présenté ensuite au comité de crise et de veille de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et on m'a proposé des axes d'amélioration que je suis en train de mettre en place.*

*En premier lieu, j'ai pris contact avec un comptable pour que mes impôts et mes cotisations sociales soient en rapport avec mes revenus. La conseillère spécialisée vient régulièrement sur l'exploitation dans le cadre d'un suivi proposé par le comité de crise. Elle m'accompagne dans mes démarches et me renseigne sur les dispositifs existants afin de réduire mes charges et bénéficier d'aides spécifiques aux agriculteurs fragilisés. Avec une comptabilité, j'ai pu négocier des échéanciers et des remises de pénalités auprès de mes créanciers. « Aujourd'hui, conclu cet agriculteur, j'ai repris en main mon activité. Même si je ne cultive plus que 48 hectares, j'ai un nouveau rythme et avec un travail à temps partiel à l'extérieur, j'ai pu consolider ma situation financière. Cela m'a permis de reprendre confiance en moi et de penser à de nouveaux projets ! ».*

Valérie MONNIER - Pôle Installation et Entreprise - Tél : 05 61 10 42 74



© Photo CD431

Pour plus de renseignements sur les aides ou l'accompagnement des agriculteurs fragilisés, n'hésitez pas à contacter Valérie MONNIER et Céline GAUTHIER sur la plateforme téléphonique : 05 61 10 43 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h.

## INFO +

Pour renforcer le dispositif d'accompagnement, la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne a construit une formation sur cette thématique : **"Quelles solutions pour sécuriser la sécurité financière de l'exploitation agricole"**. La formation se déroulera en petit comité (8/10 personnes maximum). Son objectif est d'aider les agriculteurs à trouver les solutions pour améliorer le fonctionnement de leur exploitation. La formation est organisée sur trois jours :

- **Le 9/01 et 16/01 à Muret** : Un coach formateur interviendra afin de travailler avec vous sur la gestion du stress, des émotions, la prise de recul face aux difficultés et l'analyse des atouts et faiblesses.
- **Le 23/01 à Muret** : Valérie Monnier présentera les aides et outils à votre disposition ainsi que les procédures judiciaires et collectives mobilisables.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le responsable de cette formation Rémi CORBIERE, au 05 61 88 71 18.

## Agenda



**Mercredi 17 janvier 2018**  
à l'INRA de Toulouse  
Auzerville : réunion "Avenir et développement des filières légumineuses en Occitanie"

Cette réunion est organisée par l'ANIS, Le CISALI, le pôle de compétitivité AGRI Sud-Ouest Innovation, l'INRA, Terres Inovia et Terre Univia.

**Vendredi 2 février 2018,**  
"Journée technique bovins viande"

Comme chaque année depuis 4 ans maintenant, et dans le cadre de la quinzaine du Conseil en élevage, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, et le pôle élevage, organisent la "journée technique bovins viande". Cette année la journée se déroulera à Saint-Frajon avec ferme ouverte au GAEC DUCOS l'après-midi.

+ d'infos à venir ou contactez :  
Aurélié BLACHON :  
06 72 21 63 26

**Salon International de l'Agriculture du 24 février au 4 mars 2018**

**Paris Expo - Porte de Versailles**  
9h à 19h - Tous les jours  
Venez découvrir toutes les filières agricoles.

+ d'infos : [salon-agriculture.com](http://salon-agriculture.com)

### INFO :

Les locaux de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne seront fermés au public à compter du mardi 26 décembre 2017 et réouvriront le mardi 02 janvier 2018.

## L'agenda des formations

**Booster le taux d'occupation pour les propriétaires de gîtes et maisons d'hôtes**  
12 et 31 janvier 2018 à Toulouse

Cette formation vous permettra de fixer et clarifier votre stratégie commerciale et de structurer une méthode pour augmenter le taux d'occupation

M. BERGES : 06 85 07 40 17  
marianne.berges@haute-garonne.chambagri.fr

**Conduite d'un atelier de plantes médicinales, plantes à garrigue**  
16 et 17 janvier 2018 à Muret

Cette formation à divers objectifs: Maîtriser les itinéraires techniques dans les productions suivantes : Lavande, Lavandin, thym. Disposer des éléments technico-économiques pour faire des choix. Etre capable de connaître les différents intervenants de la filière.

J-F CAUX : 06 83 19 89 08  
jean-francois.caux@haute-garonne.chambagri.fr

**Aller plus loin avec Excel - utiliser les tableaux croisés dynamiques**

25 janvier 2018 à Caraman

Cette formation vous permettra d'utiliser le tableur Excel comme une base de données pour traiter et analyser les informations de votre exploitation.

A. DÉSARNAUTS : 06 33 30 41 05  
aymeric.desarnauts@haute-garonne.chambagri.fr

**Pôle administration générale - Formation :**  
Thierry ASTRUC et  
Bénédicte DE SAINT-SERNIN  
Tél : 05 61 82 13 28

Conditions générales de vente sur simple demande.

Les stages proposés sont adaptés à un public d'adulte.

Nous privilégions l'alternance des outils pédagogiques, apports théoriques, exercices pratiques, visite d'exploitation, valorisation de l'expérience des participants. Nous essayons de répondre à l'ensemble de vos attentes aux travers d'une offre diversifiée.



Retrouvez le catalogue formations 2017-2018 sur notre site internet

## Elevage : Retour sur la journée fourrages du 16 novembre

# Quelles utilisations possibles du soja fermier dans l'alimentation des bovins ?

L'augmentation du coût de l'énergie, les sécheresses successives et la recherche d'autonomie protéique amènent les éleveurs à réfléchir aux adaptations de leur système fourrager. Dans ce contexte, la production de soja est a priori une démarche séduisante. Et la valorisation du soja par les animaux est une question à laquelle la Chambre d'agriculture a souhaité répondre le jeudi 16 novembre dernier à Montsaunès à l'occasion de la journée d'analyses de fourrages.

Il est depuis longtemps connu que les graines de soja crues contiennent des facteurs antinutritionnels (essentiellement antitryptiques) qui nuisent à la bonne utilisation des protéines et diminuent la digestibilité. De ce fait, la graine de soja doit subir un traitement thermique pour la rendre assimilable (toastage). Toutefois, que les graines de soja soient crues ou toastées, leur utilisation est limitée par leur richesse en huile (18 à 20% de lipides). Ces matières grasses peuvent être très pénalisantes au niveau de la digestion ruminale, aussi les recommandations d'apport tiennent compte avant tout de la teneur en matière grasse de la ration totale, qui ne doit pas dépasser 5%.

|                     | UFV  | UFV  | POIN <sub>18</sub> | POIN <sub>20</sub> | PDIA <sub>18</sub> | MG <sub>18</sub> |
|---------------------|------|------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|
| Soja graine crue    | 1,26 | 1,25 | 228                | 132                | 90                 | 38               |
| Soja graine toastée | 1,30 | 1,27 | 259                | 181                | 134                | 20               |
| Tourteau de Soja    | 1,05 | 1,04 | 331                | 229                | 177                | 2                |

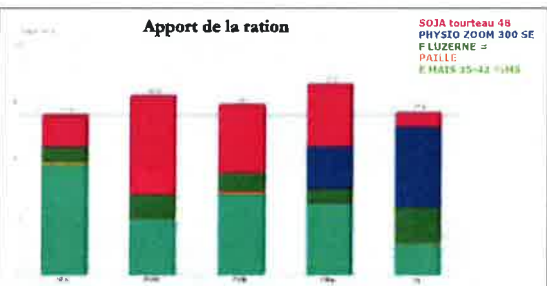
Quand on compare les valeurs de la graine de soja (cru ou toastée) à celles du tourteau de soja (tableau 1), on constate que les graines sont beaucoup plus riches en énergie (UF) que le tourteau, leur teneur en protéines varie entre 35 et 38% (contre 46-48% pour le tourteau), et elles sont dix fois plus riches en matière grasse.

L'avantage de la graine de soja toastée sur la graine crue reste la destruction des facteurs antinutritionnels et la protection des protéines (qui seront mieux valorisables par les animaux) apportées par la cuisson. Toutefois, il faut donc bien garder à l'esprit qu'on ne peut pas substituer du tourteau de soja par de la graine de soja crue ou toastée et qu'il est nécessaire d'adapter les rations.

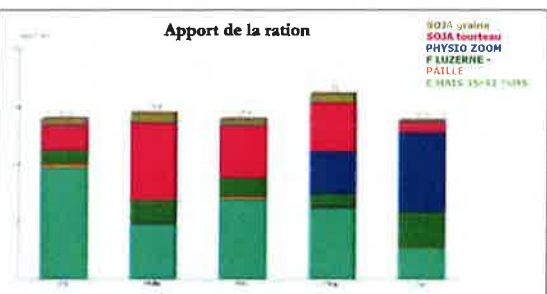
### Exemple d'utilisation de la graine de soja crue pour les vaches laitières

| Ration de base                        | Prix des MP                   |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| • Enilage de maïs 17 kg MB            | • Tourteau de soja 350 €      |
| • Foin de luzerne 3 kg MB             | • Graines de soja crues 105 € |
| • Paille 1 kg MB                      | • Soja Toasté 115 €           |
| • Ration de base équilibrée à 27,5 kg | • Blé 100 €                   |

Au départ, la ration est équilibrée avec 3,5 kg de tourteau de soja pour un coût de complément de 0,38€. Avec la graine de soja crue, la ration peut s'équilibrer à l'identique (cf graphiques 1 et 2) avec 2,8 kg de tourteau de soja et 0,6 kg de graine crue pour un coût de complément de 0,30€.



Graphique 1 : Apports de la ration avec tourteau de soja



Graphique 2 : Apports de la ration avec tourteau de soja et graine de soja crue

### Exemple d'utilisation de la graine de soja toastée pour les vaches allaitantes

| Ration base foin       | Prix des MP                   |
|------------------------|-------------------------------|
| • Foin 12kg            | • Tourteau de soja 350 €      |
| • Maïs grain 2 kg      | • Graines de soja crues 105 € |
| • Paille 1,5 kg        | • Soja Toasté 115 €           |
| • Tourteau de soja 1kg | • Maïs grain 110 €            |
|                        | • Blé 100 €                   |

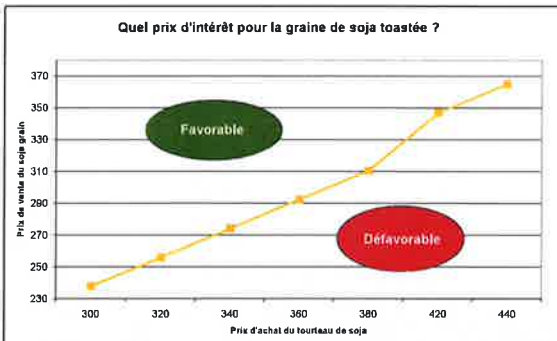
Dans cette ration, on peut remplacer 2 kg de maïs et 1 kg de tourteau de soja par 1,5 kg de maïs et 1,1 kg de graine de soja toasté. La graine toastée amène plus d'énergie que le tourteau ce qui permet de diminuer l'apport de maïs. Avec les hypothèses de prix des matières premières, le coût de la ration est quasiment équivalent voisin de 1,65€ par vache.

### Avantages / inconvénients des graines fermières ?

L'utilisation des graines de soja fermières dans l'alimentation des bovins est intéressante à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elle permet de valoriser la production de soja de l'exploitation et de renforcer l'autonomie alimentaire des élevages. De plus, la production de soja fermier assure la traçabilité d'un soja non OGM pour des producteurs en circuits courts voulant garantir à leurs clients une production locale fermière tracée. Enfin, le soja fermier apporte une source différente d'énergie dans la ration. Toutefois, cette énergie est issue de matière grasse non protégée qu'il est impératif de limiter à 5% de MS.

Toutefois, le travail, l'organisation des chantiers de toastage, ou le stockage des graines peuvent être des freins à l'utilisation des graines de soja fermières.

D'un point de vue économique, l'opportunité d'introduire de soja fermier dans les rations est directement liée aux cours des matières premières, et notamment au prix d'achat du tourteau de soja et au prix de vente du soja grain. Le calcul du prix d'intérêt des graines de soja crues ou toastées montre que les prix de bascule se situent autour de 380€ la tonne pour le tourteau de soja et 310€ la tonne pour le soja grain (cf graphique 3). Dans le contexte actuel, avec du tourteau de soja inférieure à 380€ et du soja grain commercialisable à près de 310€ la tonne, il ne semble pas y avoir d'intérêt économique de positionner la graine de soja crue ou toastée.



Au final, les graines de soja crues ou toastées peuvent trouver leur place dans l'alimentation des bovins pour assurer un produit Non OGM d'origine France, à la condition de bien analyser ses fourrages et son soja pour avoir une bonne connaissance des valeurs alimentaires et sécuriser les rations.



## Le toaster de soja

Après les explications théoriques en salle le matin, les éleveurs ont pu voir fonctionner l'après-midi le toaster de soja, appartenant à la CUMA départementale du Gers, sur l'élevage Pintat à Mazères sur Salat. Depuis 2 ans, ce toaster mobile se déplace d'un adhérent à l'autre sur les départements du Gers, Hautes-Pyrénées, Lot-et-Garonne, et plus récemment en Haute-Garonne. Toutefois, il est nécessaire d'avoir au moins 15 tonnes par point de toastage pour « amortir » le coût de déplacement et de fonctionnement de la machine. Le toaster permet de griller 2 tonnes de soja en 1 heure et les graines toastées peuvent se conserver jusqu'à 8 mois.

Au niveau du coût, il faut prendre en compte plusieurs éléments :

- Le déplacement : l'adhérent qui en a besoin va chercher le toaster chez l'adhérent précédent, avec un véhicule routier pouvant tracter au moins 3,5 tonnes et par conséquent un poids total roulant autorisé (PTRA) de 7 tonnes. Le permis BE est obligatoire.
- La souscription aux parts sociales de la CUMA pour 12€ par tonne engagée
- La facturation par la CUMA est de 41€ par heure d'utilisation (hors GNR)
- Le carburant est à la charge de l'adhérent et s'élève à hauteur 40 l de fuel / heure de toastage. Au final, l'utilisation revient à 35€ par tonne de soja, hors déplacement.

Pour plus d'infos, vous pouvez contacter Bastien Puech de la FDCUMA 31 au 06.88.46.86.82



## Quelle qualité des fourrages produits en 2017 ?

71 analyses ont été réalisées lors de la journée fourrage (20 de foin dont 5 de foin de luzerne, 24 de maïs, 15 d'ensilage d'herbe, 12 d'enrubannage d'herbe).

« Les fourrages sont meilleurs ». Voilà ce qu'on entend partout en campagne. « Regardez comme ce foin est vert ». Mais attention la couleur seule n'est pas le seul critère à prendre en compte afin de ne pas être trompé sur les valeurs nutritionnelles.

### Que disent les analyses ?

| Foin    | MS=matière sèche | MAT =protéine | UF= énergie | digestibilité fibre | NDF = fibre dont CB | CB=fibre digestive |
|---------|------------------|---------------|-------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Moyenne | 87               | 9.8           | 0.7         | 54                  | 605                 | 327                |
| Optimum | >85              | 12            | 0.75        | 60                  | 520                 | 280                |

Cette année, les meilleurs foin, qui sont à l'optimum, proviennent de coupes effectuées fin avril - début mai.

La pousse de l'herbe fut ralentie, la plante a fait des réserves donc un foin riche en azote et en sucres solubles avec ce qu'il faut de fibres. De plus, la chaleur douce et continue avec un léger vent a permis un séchage rapide des fourrages dans de bonnes conditions sans beaucoup de mécanisation. Cette rapidité de séchage a permis à l'herbe de conserver un maximum d'éléments nutritifs en rapport avec son stade de développement végétatif. Certains regains enregistrent cette année les mêmes valeurs que les ensilages d'herbe. Il faut s'en servir de concentré pour les animaux en alternant avec du foin pour éviter les problèmes sanitaires.

| Ensilages d'herbe | MS=matière sèche | MAT =protéine | UF= énergie | digestibilité fibre | NDF = fibre dont CB | CB=fibre digestive |
|-------------------|------------------|---------------|-------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Moyenne           | 27               | 12            | 0.85        | 73                  | 503                 | 269                |
| Optimum           | 32               | 18            | 0.9         | 70                  | 520                 | 220                |

Nous constatons que le développement des graminées a eu un cycle plutôt ralenti à cause d'un hiver plutôt clément. Les parcelles qui ont reçu des associations trèfle/RGI enregistrent des meilleures valeurs de MAT.

On trouve en 2017 encore trop d'ensilages trop humides. Attention au séchage de vos ensilages, plus vous avez d'humidité, plus vous créez des problèmes de conservation. Et

ces problèmes sont d'autant plus importants si vous n'avez pas mis de conservateur.

De plus, vous créez un effet laxatif et un encombrement de la panse sur les animaux. De plus, la fermentation dans le silo se fera très mal car il n'y a pas assez de glucose disponible. C'est aussi pour cette raison qu'il est fortement conseillé de mettre des conservateurs dans les silos. Triple effet négatif, comme les animaux « se vident », ils perdent tous les minéraux des fourrages et ceux que vous apportez donc vous videz aussi votre portefeuille !!!!

| Enrubannage d'herbe | MS=matière sèche | MAT = protéine | UF= énergie | digestibilité fibre | NDF = fibre dont CB | CB=fibre digestive |
|---------------------|------------------|----------------|-------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Moyenne             | 49               | 13             | 0.80        | 73                  | 503                 | 269                |
| Optimum             | 50               | 18             | 0.9         | 70                  | 520                 | 220                |

Les analyses des prairies enrubannées sont plutôt bonnes.

| Ensilage de Maïs | MS=matière sèche | MAT =protéine | UF=énergie | digestibilité fibre | amidon | CB=fibre digestive |
|------------------|------------------|---------------|------------|---------------------|--------|--------------------|
| Moyenne          | 36               | 6             | 0.93       | 73                  | 32     | 269                |
| Optimum          | 30               | 7             | 0.98       | 70                  | 35     | 200                |

La plupart des maïs ensilés plante entière sont trop secs. En effet la sécheresse de septembre a fini de sécher la partie végétative des maïs. Cette année, plus que les autres, il fallait demander aux entrepreneurs de lever la barre de coupe. Il vaut mieux un peu moins de MS de bonne qualité que beaucoup de MS de qualité médiocre. Les maïs sont souvent ramassés trop bas, ce qui se traduit par des valeurs très élevées de MS au silo. De nouveau, l'emploi de conservateur va permettre de palier la mauvaise conservation des silos. Au niveau des fronts d'attaques, il faudra aussi être vigilant comme au niveau de la ration des animaux qui va chauffer aussi. Plusieurs solutions existent, demandez conseil à votre conseiller élevage.

Cette année était propice pour faire de très bons fourrages, il fallait s'adapter à la météo et modifier un peu ses habitudes pour obtenir le meilleur de ses parcelles. La première étape passe par l'observation de la végétation et la deuxième par décider du bon moment. La troisième étape, appelez votre conseiller élevage qui vous aidera à faire le bon choix !

Pôle élevage - Aurélie BLACHON - Tél : 05 34 46 08 66 - Carole MÉRIENNE - Tél : 06 08 10 43 25

## Végétal et Environnement Campagne reliquats azotés 2018

Afin de répondre aux exigences réglementaires dans le cadre de la directive nitrates La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, en partenariat avec un laboratoire, vous propose une prestation complète (prélèvement inclus) pour les mesures de reliquats azotés 2018.

Cette analyse vous permettra d'ajuster au mieux votre premier apport d'azote et de l'adapter en fonction du stade phénologique des céréales et de l'objectif de rendement visé. Elle doit être faite sur une des 3 cultures majeures de votre exploitation.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne vous propose également une gamme complète d'outils comprenant différentes types d'analyses (sols, foliaire, amendement organique...) ainsi que le logiciel Mes p@rcelles qui intègre l'ensemble de ces données. Vos techniciens sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches afin d'adapter ainsi au mieux vos stratégies de fertilisation.



N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller de secteur, vous trouverez leur coordonnées sur notre site internet :

[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr) (bouton "trouver votre conseiller"), ou

l'équipe du pôle végétal et Environnement : secrétariat 05 61 10 43 13

- Christian BESSIERES : 05 61 10 42 96

- Brice CORREGE : 06 89 84 05 43

- Daniel MANSAS : 06 89 81 04 81

- Laure MARUEJOULS : 06 71 30 40 12

# Que faire sur les céréales ?

### Désherbage de postlevée : privilégier les interventions précoces sur des adventices au stade plantule

Le désherbage de postlevée précoce au stade 1 à 3 feuilles du blé dur avec un herbicide racinaire à base de chlortoluron ou de prosulfocarbe se justifie dans les situations infestées en ray-grass et/ou vulpie.

- Dans les situations les plus problématiques avec de fortes infestations en ray-grass (supposés) résistants aux différents herbicides foliaires, un programme prélevée puis post-levée précoce apportera la meilleure garantie d'efficacité avec Aubaine ou Athlet ou Constel ou chlorto solo si Défi en prélevée ou Défi si chlortoluron en prélevée.

- Au-delà du stade 3 feuilles des adventices, il convient de s'orienter sur des solutions antigraminées et/ou anticycotylédones à pénétration foliaires en choisissant un mode d'action potentiellement non affecté par un risque de résistance sur la parcelle.

Les conditions d'application devront plus particulièrement éviter les périodes à fortes amplitudes thermiques associées à des températures négatives.

### Pucerons et cicadelles : le froid les rend discrets

Les pucerons ont été présents depuis les semis mais les colonisations de nouvelles parcelles ont été rapidement limitées par le vent, le froid et le sec. Attention néanmoins, le développement des pucerons sur des périodes assez longues a pu se faire sur certaines parcelles semé précocement. Le froid limite leur activité et leur multiplication depuis 10 jours, mais ne les détruit pas.

Il faut rester vigilant sur les parcelles où les pucerons sont présents depuis plus de 10 jours car leur multiplication peut reprendre dès que les températures moyennes remontent au-dessus des 5°C sur plusieurs jours.

- Pour les parcelles avec traitement de semence, le risque est limité.

- Pour les parcelles sans traitement de semence, surveiller les parcelles notamment si les températures moyennes remontent au-delà de 5°C.

### Limaces : risque faible

Les conditions météorologiques actuelles (froid + sec) sont peu favorables à leur activité.

Néanmoins, s'il y a un redoux dans les prochains jours (températures nocturnes supérieures à 5°C), les précédents colza, pois, céréales et maïs sont à surveiller car l'activité des limaces peut repartir de manière importante. Surveiller jusqu'à fin tallage.

Seuil de nuisibilité : au-delà de 5-6 limaces par m<sup>2</sup>, les dégâts causés peuvent avoir une incidence sur le peuplement.

Article réalisé en collaboration avec :



### Apport 3 feuilles - tallage : non nécessaire

Cette année, les sols sont bien pourvus en azote à l'entrée de l'hiver grâce à une forte minéralisation dans le précédent et sur l'interculture. Les pluviométries étant en retrait depuis les semis, aucun phénomène de lessivage de l'azote n'est à prévoir à moyen terme.

Au final, de nombreuses situations ne nécessitent pas un apport tallage, à l'exception des précédents tournesols et sorghos à bons rendements et peu fertilisés.

Attention néanmoins au sol très superficiel, plus sujet à des carences précoces.

Le raisonnement de la date d'apport se fait par rapport au stade repère : stade début tallage.

Un excès d'azote début tallage peut entraîner des problèmes de verse et favoriser les maladies.

**Il est important de noter également, que toutes les quantités d'azote amenées au stade tallage quand elles ne sont pas nécessaires (conseil autour de 0 kgN/ha) représentent des quantités non valorisées et non utilisables en fin de cycle pour maximiser le rendement et la teneur en protéines.**

Toutes les formes d'azote conviennent.



Pôle végétal et Environnement - Tél : 05 61 10 43 03

## La Chronique juridique

### Les conventions de mise à disposition de la SAFER

Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) jouent un rôle dans l'aménagement du territoire rural.

Elles ont pour principales missions de dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, de favoriser l'installation des jeunes, de protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles, et enfin d'accompagner le développement de l'économie locale. Pour ce faire, elles ont plusieurs moyens d'actions et notamment celui d'acquérir du foncier pour le rétrocéder, ou de gérer le foncier en le louant par des contrats spécifiques appelés conventions de mise à disposition.

L'article L142-6 du code rural définit le régime juridique de ce type de location. Ainsi, tout propriétaire peut mettre à disposition de la SAFER des immeubles ruraux libres de location en vue de leur aménagement parcellaire ou de leur mise en valeur agricole. La SAFER procède à un état des lieux et a à sa charge de trouver un preneur.

Ces contrats sont dérogatoires au statut du fermage sauf en ce qui concerne le prix qui doit être convenu dans la fourchette préfectorale pour la zone concernée.

De plus, il doit être convenu, lors de la conclusion, les améliorations que le preneur s'engage à apporter au fonds et les

indemnités qu'il percevra à l'expiration du bail.

La durée maximale de ces contrats est de 6 ans, renouvelable une fois. À l'expiration, le propriétaire ne peut donner à bail dans les conditions prévues à l'article L411-1 CRPM, c'est-à-dire par bail rural soumis au statut du fermage, sans l'avoir préalablement proposé dans les mêmes conditions au preneur en place. Désormais, les opérations de rétrocessions de terres par la SAFER sont soumises au contrôle des structures mais selon une procédure spécifique. Ainsi, l'avis favorable donné à la rétrocession par le commissaire du gouvernement tient lieu d'autorisation d'exploiter.

### Nouveau site internet :

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne s'est doté d'un nouveau site internet.

Venez découvrir nos services, nos actualités et bien plus encore sur ce site internet simple dans sa navigation : plus moderne, plus vivant...

[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)

